



COMMUNE DE MORVILLARS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2016
PROCES VERBAL

L'an deux mille seize, le neuf septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MORVILLARS, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Françoise RAVEY, Maire.

Etaient présents : Françoise RAVEY, Lydie BAUMGARTNER, Jean-François BOICHARD, Sabine GAY, Michel GRAEHLING, Françoise MOYNE, Jean-Christophe POINAS, Virginie REGNAULT, Jean-Daniel TREIBER, Jean-François ZUMBHIL

Etaient absents : Michèle CLAISSE ayant donné pouvoir à Michel GRAEHLING, Régis OSTERTAG ayant donné pouvoir à Françoise MOYNE, Eric RUCHTI ayant donné pouvoir à Jean-Daniel TREIBER, Vincent SPADARO ayant donné pouvoir à Françoise RAVEY

Secrétaire administratif : Davy PHILIPPE

Date de convocation : 02/09/2016

La séance débute à 19h30.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame le Maire ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Madame le Maire propose de désigner un secrétaire de séance. Après acceptation des membres présents, Monsieur Jean-François BOICHARD est nommé secrétaire de séance à la majorité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Création d'un poste d'adjoint d'animation au service périscolaire et suppression du poste d'adjoint du patrimoine,
- ✓ Décision modificative n° 2 au budget primitif,
- ✓ Questions diverses :
 - Présentation d'un diaporama sur le déroulement de l'atelier jeunes de cet été

Compte rendu du procès-verbal de la séance précédente

Une remarque est apportée sur le compte rendu de la précédente séance, les pouvoirs de cette séance n'ayant pas été indiqués.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 juin 2016.

Procès-verbal adopté à : 13 Pour – 1 abstention

1 - Création d'un poste d'adjoint administratif au service périscolaire et suppression du poste d'adjoint du patrimoine

Rapporteur : Françoise RAVEY

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée le recrutement, début octobre, de Monsieur Laurent DUVAL, adjoint d'animation. Celui-ci assurera le service périscolaire et viendra suppléer la directrice pour 2/3 de son temps de travail. En complément, il assurera 1/3 temps au service administratif.

Elle indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, grade de Monsieur DUVAL.

Egalement, elle informe l'assemblée qu'il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine suite au départ de la collectivité de Mme BANDI-MARCHAND.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet sur la base de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2016 ;

SUPPRIME le poste de d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

2 - Décision modificative n° 2 au budget primitif

Rapporteur : Monsieur Jean-François ZUMBHIL

Monsieur le 3^{ème} adjoint explique aux membres de l'assemblée, qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la présente décision modificative n° 2 ci-dessous :

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 6065-011	9 000.00	
D 6068-011	2 000.00	
D 6132-011	9 900.00	
D 615231-011	10 000.00	
D 615232-011	1 150.00	
D 6218-012	9 000.00	
D 6574-65	150.00	
D 673-67	4 000.00	
R 6419-013		35 300.00
R 758-75		9 900.00
Total	45 200.00 €	45 200.00 €

INVESTISSEMENT		
D 1341-13	16 600.00	
D 2031-20	- 36 200.00	
D 2041512-204	- 25 000.00	
D 2041582-204	33 500.00	
D 21533-21	1 600.00	
D 21534-21	11 500.00	
D 21538-21	18 000.00	
R 10226-10		20 000.00
Total	20 000.00 €	20 000.00 €
Total général	65 200.00 €	65 200.00 €

3 - Présentation du déroulement de l'atelier « jeunes » de cet été

Rapporteur : Madame Lydie BAUMGARTNER

Mme Lydie BAMGARTNER détaille l'organisation de l'atelier « jeunes » qui s'est déroulé du 6 au 13 juillet 2016 :

- il a regroupé 25 participants de 12 à 16 ans, 14 filles et 11 garçons
- 3 animateurs sont venus encadrer les participants
- Nos collègues du technique ont apporté leurs concours et leurs expériences.

De multiples travaux ont été réalisés sur les bâtiments, mobilier ou espaces verts de la commune :

- nettoyage des deux cours d'école (celle des grands et celle des petits)
- traçage de 3 marelles, 1 jeu de l'oie et un serpent alphabétique
- nettoyage et lasure des petites cabanes à vélo
- désherbage dans les cours d'école, autour du château, sur la place et sur la piste cyclable
- nettoyage, ponçage et mise en peinture des escaliers sous la côte
- nettoyage, ponçage et peinture des portes et murs du gymnase tagués
- nettoyage, ponçage et lasure des bancs de la médiathèque
- ramassage des déchets autour de l'école et sur le stade.

L'atelier « jeunes » prévoyait des journées d'animation et de détente. Ainsi, les jeunes ont bénéficié de deux sorties :

- une journée au Ludolac Vesoul (piscine extérieur avec un toboggan)
- et une autre au Néolaser, repas au Mc Donald's et après-midi au bowling.

Cet atelier a rencontré un franc succès et a montré tout son intérêt :

- grand nombre de participants
- très bon comportement de chacun et très bonne ambiance au sein du groupe
- création de liens entre les jeunes
- avantages éducatif et social pour tous.

4 - Questions et informations diverses

- La commune a mis une salle du Château à la disposition des assistantes maternelles
- Il est signalé la mauvaise visibilité à la sortie de la place où est située la benne à déchets verts
- Nécessité de procéder au débroussaillage des muriers qui viennent envahir l'accotement à la sortie du village, en direction de Méziré,
- Devenir de la tombe Bourquin/Baumet

La séance est levée à 21h15